

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
Ub FEV. ZUIS		
	1. Intitulé du projet	
Réaménagement de la rue de Gresswiller	et du Chemin du Gliesberg à Strasbourg Montag	ne Verte
	* **	
2, Identification d	u (ou des) maitre(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom :	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	
Nom, prénom et qualité de la personne	M. Le Président de l'Eurométropole	
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 2 4 6 7 0 0 4	8 8 0 0 0 1 7 Forme juridique	Métropole
Joian	ez à votre demande l'annexe obligatoire :	n°1
	au des seuils et critéres annexé à l'article R. 12 dimensionnement correspondant du projet	2-2 du code de l'environnement et
	Caractéristiques du projet au regard des	south of offices do la self-sole
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au	
6° a)	Création d'une nouvelle voie en sortie de 40ml	
	de Schirmeck.	
	" 41 3	
	4. Caractéristiques générales du projet	
	rlaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	fuels fravaux de démolifion	
Le projet d'aménagement concerne :  - Création d'un parking et d'une nouvelle :	voie sur l'emplacement de l'ancienne station-serv	vice
	ie, trottoirs et parvis d'école) de la rue de Gresswi	
- Aménagements paysagers (plantations a	irbustives et d'arbres)	**************************************
8 9		
	₩ 2.	
20		

### 4.2 Objectifs du projet

Le secteur du Gliesberg est un îlot enclavé comprenant la rue de Gresswiller et le chemin du Gliesberg qui sont deux voies en impasse avec une seule entrée et sortie sur la route de Schirmeck.

Le secteur est composé de pavillons d'habitation, de grands immeubles collectifs confortant une densité d'habitants assez importante, du groupe scolaire du Gliesberg qui accueille environ 400 élèves (école élémentaire, école maternelle et gymnase). Le secteur fait partie du PNU, les accès piétons et cyclistes sont au bout des 2 impasses.

Le secteur offre environ 60 places de stationnement qui ne suffisent pas aux horaires d'entrée et de sortie des classes,

L'intégration de la parcelle de la station-service au projet permet de créer une nouvelle ouverture du quartier vers le PNU depuis la route de Schirmeck, de donner de la place aux écoles, d'améliorer le cadre de vie du quartier, et d'optimiser le stationnement en créant un nouveau parking.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet-

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Les travaux sont prévu à partir du 2ème semestre 2018.
- -1ère phase : terrassement du terrain de l'ancienne station-service et réalisation d'une plate-forme provisoire qui servira de basevie aux entreprises et de stationnement provisoire pour les riverains de la rue de Gresswiller et du chemin du Gliesberg.
- -2ème phase : travaux de génie-civil pour l'éclairage public.
- -3ème phase, pendant les vacances scolaire : réaménagement de la rue de Gresswiller et du chemin du Gliesberg.
- -4ème phase : réalisation de la nouvelle voirie et des parkings à la place de la plate-forme provisoire.
- -5ème phase : espaces verts à l'automne.

## 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement projeté permettra à sa mise en service :

- un fonctionnement en sens unique en boucle au droit du parvis de l'école élémentaire avec une entrée située au niveau de l'accès existant et une sortie au niveau de la nouvelle voirie située sur l'emprise de la station service.
- -de créer une allée piétonne confortable (de 3.00 à 5.00m) qui permet de desservir les écoles en toute sécurité.
- de sécuriser les modes de déplacement doux (piétons et cyclistes) en créant des zones apaisées (zone 30 et zone de rencontre.)
- de créer une zone de stationnement supplémentaire qui permet d'optimiser le stationnement le long du chemin du Gliesberg.

	istrative(s) d'autorisation le projet a-t- mentale devra être jointe au(x) dossie			?	
Aucune	remain do vid alle Jenne de Jiv de sale	100 00 0000	100, 100,		
		39		W 54	
₩.					
	projet et superficie globale de l'opérati	on - préciser le	s unités de		
Grar Surface d'emprise total du projet = 15	deurs caractéristiques	100	m²	Valeur(s)	
urface d'emprise total du projet = 13 urface de chaussée : 195m² urface de parking : 274m²	John done		111-9		
urface de cheminement piétons : 42	7m²				20
urface d'espace vert : 662 m²		23		86	
l.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long °	- ' ''	Lat ° ' ''	
ntre la route de Schirmeck et le	Pour les catégorles 5° a), 6° a), b	)	emanenninnin	Seguinden ja med Segund Segund Segund Seguin -	juniosist
nemin du Gliesberg à Strasbourg	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),				
lontagne Verte.	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à				
	l'article R. 122-2 du code de				
100	l'environnement :				
	Point de départ :	Long. 48°34	1 ' <u>0</u> <u>5</u> '' <u>N</u>	Lat. 7_ ° 4 2 ' 3 6 '' _	
	Point d'arrivée :	Long. 48 ° 34	1.06.N	Lat. 7_ ° 4 2 ' 3 5 " _	
1	Communes traversées :				
	strasbourg				
9	strasbourg				
				70	
	Joignez à votre demande les ann	exes nº 2 à 6	i		
7 S'agit-II d'une modification/exten	sion d'une installation ou d'un ouvrag	e existant?	Oui 🗵	Non 🗍	
4.7.1 Si oui, cette installation of	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	'une évaluati	on out	= =	
environnementale ?			Cul	Non X	
4.7.2 Si oul, décrivez sommaireme	ant les				
différentes composantes de votre					
indiquez à quelle date il a été au					
				(f) (S)	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remolir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui		Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur te territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×		Plan de prévention du Bruit dans l'environnement de l'Eurométropole de Strasbourg approuvé par délibération le 17 octobre 2014.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

	7		Le site est concerné par le PPRI de l'Eurométropole de Strasbourg.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		zone U-Fai: zone urbanisée inondable par un aléa faible. Zones d'autorisation sous conditions.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Le site est une ancienne station essence. Il est concerné par les prescriptions réglementaires liées aux sites et sols pollués inscrit au règlement du PLU approuvé en décembre 2016.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans auel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications $\times$ prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Sur le site de l'ancienne station-service il faudra terrasser sur une hauteur moyenne de 80cm. 30ml x 30ml x 80cm = 1125m3 Est-il excédentaire X en matériaux? Le principe vise à réutiliser au maximum les matériaux en place en accord Est-il déficitaire en avec le laboratoire du maître d'ouvrage afin de limiter l'utilisation de matériaux? ressources externes. Si oui, utilise-t-il les $\times$ Des matériaux complémentaires sont nécessaires : revêtements (enrobés, ressources naturelles pavés), terre végétale pour aménagements paysagers. du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité. existante : faune. flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard

de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
Programme of August 1995	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	Le projet n'est pas dans le périmètre du PPRT de Strasbourg.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Temporairement dans le cadre des travaux de création de la voie. En exploitation,le projet n'entraîne pas de hausse substantielle de trafic mais permet de fluidifier le trafic de véhicules motorisés mais également le cheminement des modes doux.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			En phase chantier, par la présence d'engins de travaux publics et sur la durée de réalisation. En exploitation, le trafic automobile actuel du quartier est générateur de bruit. Cependant, le projet répartit mieux les flux de trafic (Voitures, modes doux, piétons) en favorisant les piétons et les cyclistes. Il n'engendre pas de bruit supplémentaire.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	$\boxtimes$		En phase chantier, la mise en place des matériaux structurels de chaussées et trottoirs nécessitent un compactage pour assurer la pérennité de l'ouvrage. Cette phase , réalisée par des engins compacteurs est limitée dans le temps ( lors des opérations de mise en œuvre des structures)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×		L'éclairage sera prolongé sur le nouveau tronçon et orienté vers les espaces publics
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		En phase chantier, de façon résiduelle, avec émission de poussières.  En exploitation, l'aménagement d'une voie en sens unique n'engendre pas de flux supplémentaires dans le secteur. De plus, le projet vise a favoriser les déplacements piétons et cyclistes
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oul, dans quel milieu ?	×		Les eaux pluviales seront collectées par des puisards et rejetés dans le réseau unitaire existant chemin du Gliesberg.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
*	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		En phase chantier, des déchets inertes provenant des terrassements seront évacués par l'entreprise en charge des travaux.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population			X	e .
6.2 Les incide approuvés	?			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non   ✓ Si oui, décriv			
Ce projet de vo	pirie ne desservira pas d	le nouv	velles co	nstructions.
	SE .			A5
	300			
	5 <del>8</del> 88			
				77
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 son	t-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Out	Non X Si oui, décri	vez les	quels :	
	¥i T			
				a b
	***			
		e e		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet apporte des améliorations sur l'environnement et la santé humaine par :

- -un fonctionnement en sens unique en boucle au droit du parvis de l'école élémentaire qui permettra d'avoir moins de conflit entre les voitures et les piétons.
- -de créer une allée piétonne confortable (de 3.00 à 5.00m) qui permet de desservir les écoles en toute sécurité.
- de sécuriser les modes de déplacement doux (piétons et cyclistes) en créant des zones apaisées (zone 30 et zone de rencontre.)
- de créer une zone de stationnement supplémentaire qui permet d'optimiser le stationnement le long du chemin du Gliesberg.

# 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car il est destiné à améliorer le cadre de vie du quartier en créant des grandes allées piétonnes qui permettent aux parents et aux enfants de se rendre en toute sécurité aux écoles.

L'impact sur l'environnement en terme de nuisances sera maîtrisé du fait de l'aménagement prévu : plantation d'arbres, dispositifs de réduction de la vitesse automobile, requalification de l'ancienne station essence.

Le projet est bénéfique pour la santé humaine car il favorise le vélo et la marche a pied.

### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartógraphiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum. 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	$\boxtimes$
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a/, 6°a/, b/ et c), 7° a/, b/, 9°a/, b/, c/, d/, 10°,11°a/, b/, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a/ et b/ de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

		Objet	
	20		*
		9. Engagement et signature	
certifie :	ur l'honneur l'exactitude des rense	eignements ci-dessus X	
Fait à	STRASBOURG	le, 17/01/2018	
			P-1-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-